



CONSEIL MUNICIPAL
30 MARS 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-80

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, Mme Andis SABATINI, M. Pierre-Louis LALIBERTE, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

REPRESENTE(S) : Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

ABSENT(S) : M. Jean-François MAILLOLS, M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal GOMBERT, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Avenant n°4 à la convention entre la Ville de Perpignan et l'Université de Perpignan Via Domitia, pour la numérisation des collections des monnaies romaines du musée des monnaies et médailles Joseph Puig

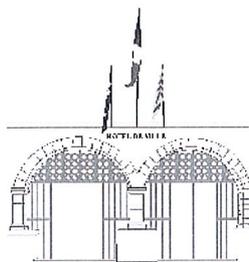
M. André BONET expose :

Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan a la volonté de mettre en valeur et de mieux faire connaître les collections exceptionnelles (45 000 objets) du Musée des monnaies et médailles Joseph Puig. L'université de Perpignan Via Domitia étant aussi mobilisée sur les questions de valorisation, de conservation, d'accessibilité et de visibilité du patrimoine, une convention cadre a été signée le 11 octobre 2017 définissant les engagements et conditions de réalisation d'un partenariat entre les deux institutions pour une durée de cinq ans.

Une convention annuelle de numérisation spécifique sur une part des collections de monnaies romaines, a aussi été établie dans ce cadre, pour la numérisation et la saisie de données de 4 500 monnaies des collections du musée.

Le renouvellement annuel de cette convention prévoit, pour 2023, la continuité du travail sur les monnaies de la République romaine et la moitié de la collection des monnaies hispaniques, ainsi que l'accueil d'un étudiant en stage ou en alternance.



En conséquence, je vous propose :

- 1/ d'approuver la conclusion de l'avenant n° 4 à la convention pour la numérisation des collections de monnaies du Musée des monnaies et médailles Joseph Puig, entre la Ville de Perpignan et l'UPVD, annexé à la présente ;
- 2/ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile en la matière ;
- 3/ de décider que crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

51 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-170687-DE-1-1

Accusé reçu le : **06 AVR. 2023**

Affiché le : **06 AVR. 2023**

M. André BONET, Pour le Maire l'Adjoint délégué

